

## COMPRESS-AL 100

Date de révision 03-mai-2019

Remplace la version 31-janv.-2019

Version 3

### Rubrique 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom du produit COMPRESS-AL 100

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Lubrifiant.

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Fabricant**

SAMARO SAS  
Allée des petites Combes  
Z.I. Nord  
01700 BEYNOST  
France  
Téléphone: +33 426 680 680

**Pour plus d'informations, contacter**

info@samaro.fr

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence - Paragraphe 45 - (CE) 1272/2008	
Europe	112
France	ORFILA : + 33 (0) 1 45 42 59 59

### Rubrique 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Toxicité chronique pour le milieu aquatique

Catégorie 3 - (H412)

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Symboles/pictogrammes Aucun(e)

Mention d'avertissement Aucun(e)

Mentions de danger H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence P273 - Éviter le rejet dans l'environnement



Ne pas utiliser de jet d'eau sous pression, risque de disperser et d'étendre l'incendie.

### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Un incendie peut produire des gaz irritants et/ou toxiques.

### **5.3. Conseils aux pompiers**

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les émanations.

## **Rubrique 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTEL**

### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

#### **Précautions individuelles**

Extrêmement glissant en cas de déversement. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

#### **Pour les secouristes**

Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

#### **Méthodes de nettoyage**

Absorber avec du sable ou autre matière absorbante non combustible et placer dans des récipients pour élimination ultérieure.

### **6.4. Référence à d'autres sections**

#### **Autres informations**

Voir Section 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES.

## **Rubrique 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE**

### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

#### **Conseils relatifs à la manipulation sans danger**

Extrêmement glissant en cas de déversement.

#### **Remarques générales en matière d'hygiène**

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter tout contact prolongé ou répété avec la peau.

### **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

#### **Conditions de stockage**

Conserver les récipients bien fermés et dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver à une température ne dépassant pas 45°C. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues.

### **7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

#### **Méthodes de gestion des risques**

Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

## **Rubrique 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

### **8.1. Paramètres de contrôle**

**Niveau dérivé sans effet (DNEL)** Aucune information disponible.

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)** Aucune information disponible.

**8.2. Contrôles de l'exposition**

**Contrôles techniques** Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

**Équipement de protection individuelle**



**Protection des mains**

Porter des gants de protection en caoutchouc nitrile. Épaisseur  $\geq 0,38$  mm - Temps de Passage  $>480$  min. Épaisseur 0,1 mm - protection contre les éclaboussures. Vérifier que le délai de rupture du matériau des gants n'est pas dépassé. Consulter le fournisseur des gants pour plus d'informations sur le délai de rupture des gants concernés. Conform EN 374-2 et EN 347-3.

- Protection des yeux/du visage**
- Protection corporelle**
- Protection respiratoire**

Éviter le contact avec les yeux.  
Vêtements de protection adaptés.  
Aucun(e) dans des conditions normales de transformation. En cas d'exposition aux brouillards, gouttelettes en suspension ou aérosols, porter une protection respiratoire et une combinaison de protection individuelles adaptées.

**Remarques générales en matière d'hygiène** Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement** Empêcher le produit de pénétrer les égouts.

**Rubrique 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

<b>État physique</b>	Liquide
<b>Aspect</b>	Transparent
<b>Couleur</b>	jaune
<b>Seuil olfactif</b>	Aucune information disponible
<b>Propriétés explosives</b>	Aucune information disponible
<b>Propriétés comburantes</b>	Aucune information disponible

Propriété	Valeurs	Remarques • Méthode
pH		Aucune information disponible
Point de fusion/point de congélation		Aucune information disponible
Point d'ébullition/intervalle d'ébullition		Sans objet
Point d'éclair	$> 150$ °C / $> 302$ °F	Basé sur l'huile.
Taux d'évaporation		Sans objet
Inflammabilité (solide, gaz)		Aucune information disponible
Limites d'inflammabilité dans l'air		Aucune information disponible
Pression de vapeur		Sans objet
Densité de vapeur		Sans objet
Densité		Aucune information disponible
Solubilité(s)		Aucune information disponible

<b>Coefficient de partage (n-octanol/eau)</b>		Aucune information disponible
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>		Aucune information disponible
<b>Température de décomposition</b>		Aucune information disponible
<b>Viscosité cinématique</b>	100 mm <sup>2</sup> /s	@ 40 °C
<b>Viscosité dynamique</b>		Aucune information disponible

**9.2. Autres informations**

**Densité** < 1000 kg/m<sup>3</sup> @ 25 °C / 77 °F

**Rubrique 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ****10.1. Réactivité**

Stable.

**10.2. Stabilité chimique**

Stable dans les conditions normales.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

**10.4. Conditions à éviter**

Chaleur

**10.5. Matières incompatibles**

Agents comburants forts.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

**Rubrique 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES****11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

**Toxicité aiguë** Pas de matière dangereuse sur la base de données des composants.

**Corrosion cutanée/irritation cutanée** Pas de matière dangereuse sur la base de données des composants.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Pas de matière dangereuse sur la base de données des composants.

**Sensibilisation** Pas de matière dangereuse sur la base de données des composants.

**Mutagénicité sur les cellules germinales** Pas de matière dangereuse sur la base de données des composants.

**Cancérogénicité** Pas de matière dangereuse sur la base de données des composants.

**Toxicité pour la reproduction** Pas de matière dangereuse sur la base de données des composants.

**STOT-exposition unique** Pas de matière dangereuse sur la base de données des composants.

**STOT-exposition répétée** Pas de matière dangereuse sur la base de données des composants.

**Danger par aspiration** Pas de matière dangereuse sur la base de données des composants.

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

DL50 par voie orale 4260 mg/kg  
DL50, voie cutanée 2473 mg/kg

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 (concentration létale)
Alkyl naphthalene	> 2000 mg/kg ( Rat )	> 2000 mg/kg ( Rabbit )	
Alkyl acid phosphare amine	> 2000 mg/kg ( Rat )	> 2000 mg/kg ( Rat )	

#### Informations sur le produit

Le produit ne présente pas de danger de toxicité aiguë d'après les informations connues ou fournies.

**Inhalation** L'inhalation de brouillard d'huile peut provoquer une irritation, des maux de tête, des nausées et des difficultés respiratoires.

**Contact oculaire** Aucune irritation oculaire attendue.

**Contact avec la peau** Le contact prolongé peut entraîner rougeurs et irritation.

**Ingestion** Malaise (vague sentiment d'inconfort).

## Rubrique 12 : DONNÉES ÉCOLOGIQUES

### 12.1. Toxicité

**Écotoxicité** Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

N'est pas facilement biodégradable.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

LA MATIÈRE N'EST PAS BIOACCUMULABLE.

### 12.4. Mobilité dans le sol

**Mobilité dans le sol**  
Après rejet, s'adsorbe dans le sol.

**Mobilité**  
Insoluble dans l'eau.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible.

### 12.6. Autres effets néfastes

Aucune information disponible

## Rubrique 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

**Déchets de résidus/produits** L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales

inutilisés en vigueur

**Emballages contaminés** Éliminer conformément aux réglementations locales, nationales et internationales.

**Codes de déchets/désignations de déchets selon LoW/AVV** 13 08 99\*

## Rubrique 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Non réglementé selon ADR / RID, IMDG, IATA.

### **14.1. Numéro ONU**

Non réglementé

### **14.2. Nom d'expédition des Nations unies**

Non réglementé

### **14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

Non réglementé

### **14.4. Groupe d'emballage**

Non réglementé

### **14.5. Dangers pour l'environnement**

Sans objet

### **14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Aucun(e)

### **14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC**

Aucune information disponible

## Rubrique 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### **15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**Maladies professionnelles** Tableau des maladies professionnelles n°36 "Affections provoquées par les huiles et graisses d'origine minérale et de synthèse.

**Classe de danger pour le milieu aquatique (WGK)** Légèrement dangereux pour les organismes aquatiques (WGK 1)

#### **Union européenne**

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

#### **Inventaires internationaux**

<b>TSCA</b>	Est conforme
<b>EINECS/ELINCS</b>	Est conforme
<b>DSL/NDSL</b>	Est conforme
<b>PICCS</b>	Est conforme
<b>ENCS</b>	Est conforme
<b>IECSC</b>	Est conforme

---

<b>AICS (Australie)</b>	Est conforme
<b>KECL</b>	Est conforme
<b>NZIoC</b>	Est conforme

**Légende**

**TSCA** - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire  
**EINECS/ELINCS** - Inventaire européen des produits chimiques commercialisés/Liste européenne des substances chimiques notifiées  
**DSL/NDSL** - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques  
**PICCS** - Inventaire philippin des substances et produits chimiques  
**ENCS** - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles  
**IECSC** - Inventaire chinois des substances chimiques existantes  
**AICS** - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)  
**KECL** - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées  
**NZIoC** - Inventaire néo-zélandais des produits chimiques

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune information disponible

**Rubrique 16 : AUTRES INFORMATIONS****Texte intégral des mentions H citées dans la section 3**

H302 - Nocif en cas d'ingestion  
H312 - Nocif par contact cutané  
H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves  
H318 - Provoque des lésions oculaires graves  
H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques  
H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme  
H413 - Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques

**Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité**

CE commission européenne  
CLP Classification, Labelling and Packaging Regulation [Regulation (EC) No.1272/2008]  
GHS Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals  
CEE Communauté Économique Européenne  
EUH statement = CLP-specific Hazard statement  
CAS Chemical Abstracts Service  
REACH Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals  
LD50 Median Lethal Dose for 50% of subjects  
WGK Wassergefährdungsklasse  
ADR Accord européen relatif au transport international de marchandises Dangereuses par Route  
RID Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses  
IMDG International Maritime Dangerous Goods Code  
IATA International Air Transport Association

**Date de révision** 03-mai-2019

**Remarque sur la révision** Sections de la FDS mises à jour, 2, 3, 11, 12, 16.

**Cette fiche signalétique est conforme aux dispositions de la réglementation (CE) n°1907/2006**

**Fin de la Fiche de données de sécurité**